

**Santé : 06/05/2009 à 13:39**

**Projet de loi Morin : un avis ni favorable, ni défavorable, mais "réserve"**

(Tahitipresse) - La commission de la santé aura dû s'y prendre à deux fois avant de finalement rendre un avis "réserve" concernant le projet de loi Morin. Un nouveau rapport aura été rédigé pour permettre aux élus de la majorité de s'accorder sur un texte qui les divise. "Les conditions d'indemnisation des victimes des essais nucléaires ne sont pas aujourd'hui satisfaisantes. L'indemnisation se heurte à des procédures lourdes et inadaptées", justifie la majorité qui a donc préféré "réserver" son avis plutôt que de rendre un avis favorable avec des recommandations ou un avis défavorable motivé.

S'il y avait trois rapports dans un premier temps, finalement un quatrième a été rédigé afin d'avoir le consensus au sein de la majorité. Réunis mardi après-midi, après plusieurs heures de discussion, les membres de la commission ont décidé de nommer trois nouveaux rapporteurs et de rédiger un nouveau rapport. Une suspension jusqu'au lendemain a donc été décidée, les nouveaux partenaires de la majorité n'ayant pas vraiment la même appréciation de ce projet de loi Morin. Ainsi, mercredi matin pendant près d'une heure, les rapporteurs ont travaillé sur le document qui a été présenté aux membres de la commission. Mais malgré cette nouvelle mouture, les discussions sont restées tout aussi animées pour que finalement, un avis "réserve" soit rendu à l'unanimité des élus de la majorité avec 7 voix sur 9 (deux Tahoeraa se sont abstenus). La commission a donc décidé de couper la poire en deux en rendant un avis qui n'est ni favorable ni défavorable, laissant ainsi la responsabilité au gouvernement Temaru. Lequel a pour sa part rendu un avis défavorable la semaine dernière - autrement dit dans les délais impartis.

To Tatou Ai'a, qui se dit favorable au texte, estime néanmoins que "certaines améliorations restent encore à apporter", comme par exemple le fait que l'Etat reconnaisse le préjudice directement subi par les conjoints et les enfants des personnes victimes des essais nucléaires.

Désormais seul dans l'opposition, le Tahoeraa huiraatira qui voulait qu'un avis favorable soit rendu s'est abstenu. En effet, selon Édouard Fritch, président du groupe orange à l'assemblée, il était important de souligner le fait que l'Etat, pour la première fois, reconnaissait sa responsabilité dans le cadre des essais nucléaires. Un sentiment d'ailleurs partagé par To tatou Ai'a. Résultat, après de longues discussions, la majorité s'est rangée à l'avis du groupe de Gaston Tong Sang et a donc décidé de rendre un avis "réserve".

Une délégation composée de membres du gouvernement et de représentants pourrait se rendre en métropole afin de défendre les propositions faites dans le rapport. Ce qui ne servirait pas à grand chose puisqu'il faut rappeler que cet avis est rendu hors délai, la date limite étant le 30 avril. Le projet de loi Morin a de plus d'ores et déjà été examiné en commission au Parlement. Mais le président de l'assemblée avait demandé au Haut-commissaire qu'un délai supplémentaire de quinze jours soit accordé. Ainsi, le dossier qui devait passer en conseil des ministres à Paris le 13 mai prochain, ne le sera que le 20, permettant ainsi à l'assemblée de la Polynésie de rendre un avis lors de sa séance du jeudi 14 mai.